



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

**PROCÈS-VERBAL** de la session spéciale du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le septième jour du mois d'avril de l'an deux mille seize à dix-sept heures (07-04-2016 à 17 h) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles  
Madame Violaine Doyle, préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier  
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Monsieur Gilles Fournier, conseiller, ville de Port-Cartier

---

**Ouverture de la session**

Le préfet, monsieur Réjean Porlier, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session spéciale à 17 h.

**2016-04-056**

**Adoption de l'ordre du jour de la session spéciale du jeudi 7 avril 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session spéciale du jeudi 7 avril 2016 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

**2016-04-057**

**Appui du libre-échange pour le Marché du bois d'œuvre entre les États-Unis et le Canada dans le secteur forestier**

ATTENDU QUE l'industrie forestière occupe une place prépondérante dans l'économie de l'est de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE la filière forestière de la Côte-Nord a subi de grandes transformations réduisant le nombre d'entreprises et la perte de plusieurs emplois depuis les 10 dernières années;

ATTENDU QUE la fin de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux, conclu en 2006 entre les États-Unis et le Canada, permet le libre marché et pourrait profiter à la filière forestière nord-côtière;

ATTENDU QUE chaque entente de commerce administrée (1986, 1996 et 2006) concernant le bois d'œuvre résineux canadien fut plus restrictive que la précédente;

ATTENDU QUE le Canada a eu gain de cause à plusieurs reprises devant les tribunaux de l'ALENA et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

ATTENDU QUE la faiblesse du dollar canadien permet à nos entreprises forestières d'être compétitives sur les marchés américains et leur offre de nouvelles opportunités d'affaires.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier  
madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE les éléments suivants soient considérés par le gouvernement du Canada  
avant même de négocier un accord sur le bois d'œuvre résineux :

1. QUE les Américains reconnaissent que le nouveau régime forestier  
québécois correspond en tout point à leurs demandes;
2. QUE les industriels forestiers aient un accès au libre marché tel que convenu  
dans l'ALENA;
3. QUE les mécanismes de résolution des différends prévus au chapitre 19 de  
l'ALENA soient appliqués;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée au ministre des Régions,  
monsieur Pierre Arcand, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la  
Faune et des Parcs, à l'honorable Chrystia Freeland, ministre du Commerce  
international, aux députés provincial et fédéral et aux préfets de la Côte-Nord."

**2016-04-058**

**Autoriser la signature des comptes bancaires de la MRC de Sept-Rivières et  
du TNO Lac Walker à la caisse populaire Desjardins**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise les personnes suivantes à  
être signataires de tous les comptes bancaires à la caisse populaire Desjardins,  
soit :

Monsieur Réjean Porlier, préfet  
Madame Violaine Doyle, préfet suppléant  
Monsieur Alain Lapierre, directeur général et secrétaire-trésorier  
Madame Renée Haince, adjointe aux finances

QUE deux signatures soit requises pour les numéros de comptes bancaires  
suivants :

N° 20335-815-0040610;  
N° 20335-815-0043524;  
N° 20335-815-0091331;  
N° 20335-815-0092226;  
N° 20335-815-0092227;  
N° 20335-815-0092228."

2016-04-059

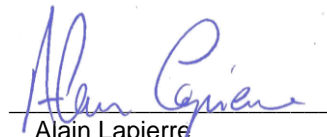
**Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,


ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session spéciale du 7 avril 2016 soit levée à 17 h 05."

  
Réjean Porlier  
Préfet

  
Alain Lapierre  
Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

  
Réjean Porlier  
Préfet